



Secrétariat

2 novembre 2011

Circulaire du Secrétaire général

Destination des documents de la Commission d'enquête indépendante sur le programme Pétrole contre nourriture des Nations Unies

Conformément au paragraphe 3.1 de la section 3 de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2006/16, le Secrétaire général prolonge la période de transition d'une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2012.

La présente circulaire prend effet le 1^{er} janvier 2012.

Le Secrétaire général
(Signé) **BAN** Ki-moon

